

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-12-227****PORTANT RÉTABLISSEMENT DES  
TARIFS INITIAUX - RÉGIE ANIMATIONS  
CULTURELLES**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

VU le décret n°2021-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique,

VU l'arrêté municipal n°95/67 du 06 avril 1995 de création de la régie Animations culturelles,  
VU la décision municipale n°2006-9 du 24 janvier 2006 modifiant la régie Animations culturelles,

VU la décision municipale n°2008-058 du 10 juin 2018 modifiant la régie Animations culturelles,

VU la décision municipale n°2021-09-169 du 23 septembre 2021 modifiant la régie Animations culturelles,

VU la décision municipale n° 2022-02-035 du 1<sup>er</sup> mars 2022 créant un tarif spécifique pour la soirée bavaroise du 26 mars 2022,

VU la délibération n°09 du 14 décembre 2010 déterminant les tarifs de la régie Animations culturelles,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rétablir les tarifs initiaux après la Soirée bavaroise organisée par la Ville le samedi 26 mars 2022,

Sur proposition du Directeur Général des Services

**DÉCIDE**

Article 1 : La Ville a organisé une Soirée bavaroise le samedi 26 mars 2022 en salle Bouvier – Espace Robert Dion. et a donc créé un tarif spécifique unique à 25€ comprenant l'entrée au spectacle ainsi que le repas (entrée – plat – dessert – boisson).

Article 2 : Les tickets utilisés pour l'occasion du numéro 1799 au numéro 1964 étaient de couleur bleu et avaient une valeur de 25€.

Article 3 : Une fois l'évènement passé, il est nécessaire de rétablir le tarif initial de 8€ pour les tickets de couleur bleu à compter du numéro 1965.

HOTEL DE VILLE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 084-218400810-20221215-2022\_12\_227-AR

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal Municipal d'Avignon.

Fait à Morières les Avignon, le 15 décembre 2022  
Le Maire

Grégoire SOUQUE